RUGBY AUVERGNE RHÔNE-ALPES

Chaponnay le 14 octobre 2020

P.V de la Commission de Surveillance des Opérations Électorales

La C.S.O.E. a enregistré le mercredi 7 octobre 2020 le dépôt de deux listes.

Une attestation de dépôt a été remise à chaque représentant de ces deux listes.

La Commission a procédé à la vérification de l'éligibilité des quarante membres mentionnés dans chaque liste.

La C.S.O.E. certifie que chaque candidature des deux listes déposées remplit bien les obligations nécessaires pour être candidat :

- Affiliation dans une structure F.F.R. pour la saison 2020/2021
- Affiliation à la F.F.R., à minima une saison lors des trois saisons précédentes.
- Déclaration de candidature sur l'honneur.
- Extrait de casier judiciaire vierge pour la liste CHAROUSSET Philippe.
- Déclaration sur l'honneur de non condamnation pour la liste TONNELIER Thierry
- Copie d'une pièce d'identité.

En conséquence, la C.S.O.E. valide donc les deux listes déposées pour l'élection du 7 novembre 2020.

Le Président de la C.S.O.E.
CHRISTOPHE Gérard

